

Objet : Contrat de nettoyage des circuits d'extraction des vapeurs grasses de cuisine

**Le Maire de MONTEUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article J 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que les cuisines de différents sites (salle des fêtes du Château d'Eau, Cuisine Centrale et autres cuisines satellites) sont équipées de hottes et de circuits d'extraction des vapeurs grasses de cuisine, qu'il est nécessaire de nettoyer et de dégraisser régulièrement ;

**VU** le code de la commande publique, notamment son article R 2122-8,

#### **DECIDE**

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est le nettoyage et le dégraissage des réseaux d'extraction des vapeurs grasses de cuisine dans les sites équipés ;
- avec la société STERM, 93 rue de Rajol, Les Portes de l'Aéroport, 34130 Mauguio ;
- pour un montant annuel forfaitaire de 900 euros HT.
- dont la durée est d'un an.

Article 2 : Le marché pourra être renouvelé deux fois par décision expresse de l'administration.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 27 juillet 2022



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire :

Envoyé le : 29-07-2022

Affiché le : 29-07-2022